



Séance du Conseil général du 28 mai 2024

Salle des Remparts - Rue

Participants

- Présent** Nicole Barbey, Cédric Bays, Gérald Borcard, Arnaud Boschung, François Bosson, Sophie Bosson, Francis Braillard, Delphine Camilleri, Sylvain Chevalley, Magalie Conus, Franco De Andrea, Pierre-Alain Deillon, Magali Gianella, François Menétrey, Julien Périsset, Sylvain Périsset, Olivier Pittet, Samuel Prélaz, Maxime Punitharangitham, Hélène Schiliro, Mathieu Senn, Michèle Senn, Elodie Vaucher, Sylvie Wenger, Joseph Aeby, Alain Chollet, Patrick Périsset, Karine Charrière, Cynthia Mesot Buache, Gaëtan Muller
- Excusé** Chantal Bosson, Tanguy Chatton, Marine Clément, Myriam Mouron, Charlotte Surchat, Loris Bossi, Pierre-Louis Fossati, Antoinette Piccand, Bernard Savio

1 Constitution de la séance

M. le Président salue les représentants de la presse, M. Dominique Ayer de la Feuille Fribourgeoise, M. Thomas Christen pour la Gruyère, M. Stéphane Sanchez pour La Liberté. Il remercie le public de s'être déplacé pour assister aux débats du législatif. **M. le Président** souhaite également la bienvenue aux membres du Conseil communal, aux membres de l'administration ainsi qu'à ses collègues du Conseil général.

M. le Président informe que suite à la démission de Mme Jessica Magurano en date du 22 avril 2024 avec effet immédiat, une élection complémentaire sera organisée à l'automne. Le législatif siège alors à 29 membres ce soir. Le bureau est composé de M. Franco de Andrea, Président, de MM Arnaud Boschung, Francis Braillard, Mathieu Senn, scrutateurs et de Mme Karine Charrière, secrétaire. **M. le Président** cite les membres du Conseil général excusés : Mmes Chantal Bosson, Myriam Mouron, Charlotte Surchat, Marine Clément, M. Tanguy Chatton ainsi que MM. Loris Bossi, Bernard Savio et Pierre Louis Fossati, du Conseil communal.

M. Le Président constate que **24 membres** du législatif sont présents et **5** sont excusés; le quorum est atteint. Sauf **abstention**, la majorité absolue sera atteinte avec **13 voix**. Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera détruit après approbation. **M. le Président** rappelle encore que pour éviter les déplacements dans la salle, les scrutateurs se chargent de faire circuler les micros.

M. le Président relève que cette séance a été régulièrement convoquée en date du 7 mai 2024 par courriel, par publication dans la Feuille Officielle du 10 mai 2024, aux piliers publics, sur le site « rue.ch » et via l'application Illiwap. Le mode de convocation ainsi que l'ordre du jour ne font l'objet d'aucune remarque. **M. le Président** demande encore à chacun d'être aussi clair, factuel et concis que possible pour que les débats soient agréables.

La séance est ouverte à **19h35**.

2 Procès-verbal de la séance du 17.04.2024 (ne sera pas lu, a été envoyé par courriel)

M. le Président poursuit avec le point 2 de l'ordre du jour relatif au procès-verbal du 17 avril 2024. Ce dernier a été envoyé aux membres du Conseil général par courriel et ne sera alors pas lu ce soir. **M. le Président** demande aux membres présents de voter.

Votants : 24 Majorité : 13 Abstention (s) : 0 Oui : 24 Non : 0



Le procès-verbal du 17.04.2024 est **approuvé à l'unanimité** avec remerciements à son auteure qui l'a établi sur la seule base de l'enregistrement.

3 Comptes 2023

3.1 Présentation des comptes de résultats

M. le Président passe la parole à **M. Gaëtan Muller**, Administrateur des finances pour les explications. Il rappelle que l'ensemble des documents sont publiés sur le site internet de la Commune, si la projection n'est pas lisible pour le public.

M. G. Muller explique qu'il présente le document qui isole les points qui vont être expliqués ce soir.

Administration excédent de charges de CHF 770'196.-- contre un budget de CHF 593'639.--.

Cette différence est expliquée en raison du rattrapage des jetons de présences du Conseil général pour les années 2020-2021-2022 après avoir reçu certains décomptes seulement en 2023. La journée commémorative des 30ans de la fusion Blessens - Rue, n'avait pas été budgétée. Il y a également les imputations internes pour prestation de service qui correspondent aux jetons pour la nouvelle fusion qui n'avait pas été mises au budget ainsi que la formation de M. Muller de CHF 4'650.-- pour un semestre qui s'ajoute aussi à ce compte. Une augmentation des frais de poursuites est dû à un gros travail de mise à jour de contentieux qui ont permis de récupérer des créances parfois ouvertes depuis de 2ans. Le du croire est réévalué à la baisse et cela signifie que nous avons un taux de recouvrement des créances envers les débiteurs qui est meilleur que par le passé.

Pour le salaire du personnel communal, il y a une grosse augmentation par rapport au budget de CHF 85'000.-- en passant à CHF 164'000.-- en raison de la nouvelle ventilation des salaires, ce qui donne une vision plus réaliste. Au niveaux des Imprimés et Publications, le budget initial de CHF 4000.-- était irréaliste car les frais de publication de "Le Pavé" n'avait pas été pris en considération, ainsi que la publication de la fusion dans la Feuille officielle.

Pour ce qui est du matériel informatique, le compte est clôturé avec CHF 6'298.90 pour le remplacement d'un poste de travail à l'administration qui explique le dépassement de CHF 3'000.-- env.. Il y a également une augmentation pour la ligne de l'affranchissement en raison d'envois pour des votations plus nombreuses en 2023 et l'envoi des acomptes d'impôts. La différence du compte est complétée par les coûts relatifs à la mise en place du programme TIPEE, programme de gestion des heures du personnel et à la prestation externe demandée pour l'attribution des parchets communaux.

Pour les charges informatiques il y a également un dépassement de CHF 40'000.-- en raison de la mise en place des modules Impôts, Immobilisation et Projets.

Dans ce compte Administration, il y a également l'entretien des bâtiments. Pour ceux sis à Rue, il y a une grande augmentation dû à la réhabilitation de la cuisine de l'Hôtel de Ville (CHF 18'700.--) après la visite du SAAV auxquels s'ajoute

Entretien des bâtiments de Rue,

grosse augmentation à la suite du visite de SAAV pour la cuisine de l'Hôtel de Ville pour 18'000.--. + mobilier de la Salle des Remparts pour CHF 4'000.--. Le budget était sous-évalué. Pour les bâtiments de Promasens, il y a l'éclairage autour de la salle Polyvalente pour CHF 13'900.--. Pour les bâtiments sis à Chapelle, il y a une importante différence dû au fait que le budget 2023 n'avait pas été adapté selon les comptes 2022. L'amortissement annuel obligatoire de la salle polyvalente n'était pas au budget 2023 de la Salle Intercommunale et explique la différence d'env. CHF 5'000.--. Il y a également baisse du revenu locatif des bâtiments du patrimoine administratif suite à une erreur de calcul pour le budget.

Ordre et sécurité publics, défenses

Concernant la participation au Secours Sud Fribourgeois, il est important de remarquer que les comptes tiennent la route vis-à-vis du budget. Toutefois selon les comptes 2022 l'augmentation est significative car nous n'avons

plus la maîtrise sur la taxe non pompier, nous ne sommes plus que l'intermédiaire qui l'encaisse et la reverse à l'association. Celle-ci ne joue plus qu'un rôle de percepteur et reverse sa participation au Secours Sud Fribourgeois. Malgré une hausse du produit lié à la taxe non-pompier, celle-ci ne couvre plus les frais de participation au Secours Sud Fribourgeois en 2023, contrairement à l'exercice 2022.

Pour l'entretien des cibles, il y eu une erreur de comptabilisation dans les comptes remarquée après le bouclage des comptes, ce qui explique ce dépassement de CHF 7'400.-- (compte prévu initialement 1610.3612.01). Le début de l'amortissement des cibles installées en 2022 pour CHF 9'000.-- n'avait pas été budgété également.

Formation

La participation au cercle scolaire ACER est en légère augmentation de CHF 10'000.-- par rapport à ce qui a été budgété, en raison du nouveau prestataire de transports. Pour l'AES, une hausse à CHF 30'000.--, ceci n'est pas vraiment explicable car nous utilisons les chiffres transmis par le CIS. Les charges du Cycle d'Orientation de la Glâne sont en diminution par rapport au budget transmis. Les salaires de conciergerie ont été surévalués. et au niveau du matériel informatique, un dépassement de CHF 3113.-- est dû en raison de l'installation de 7 antennes WIFI dans l'école de Rue.

La charge salariale de l'AES est en augmentation de CHF 26'000.-- en raison de nouveaux engagements de personnel à la suite de l'agrandissement de l'AES. L'adaptation du budget 2024 par rapport à 2023 pour le matériel de bureau et charge supplémentaires pour l'achat de divers meubles pour l'accueil des enfants, cela se monte à CHF 9'000.-- env..

La participation des parents aux repas et aux unités AES augmentent de CHF 150'000.-- en raison de l'augmentation de la capacité d'accueil. La participation des communes est moindre car elles sont calculées pour la première fois sur l'année civile et non scolaire.

Culture, sports et loisirs

Les dons aux sociétés à but culturel sont en légère augmentation de CHF 2'500.-- par rapport au budget. Le soutien aux sociétés locales a également augmenté en raison du soutien de CHF 5'000.-- à Ruvarts. Pour la participation à la fête Nationale, le budget sera reporté en 2024 car la commune organise le 1er août cette année et non l'année 2023.

Les frais d'entretien de refuge extérieur augmentent aussi en raison de la remise en état de l'éclairage du terrain de foot de Rue à hauteur de CHF 6'200.-- et qui n'était pas budgété. Le Conseil communal a décidé de ne plus facturer la location de la salle de gym à la FSG Rue et cela n'a pas été modifié au budget.

Augmentation au niveau de l'amortissement planifié de la Place de détente Basler et pour la participation au Passeport-Vacances car 2 années ont été facturées en 2023.

Santé

Il y a une baisse des frais d'hébergement dans les Homes mais une hausse des subventions pour les frais d'accompagnement. Dans l'ensemble, l'excédent de charge est en diminution de CHF 120'000.-- par rapport au budget, ceci est une bonne nouvelle

Prévoyance sociale

Hausse des coûts de CHF 50'000.-- car la contribution des communes au fond cantonal de l'emploi est en légère augmentation par rapport au budget 23 et aux comptes 2022. Une augmentation est également constatée pour l'aide matérielle du District pour CHF 37'000.--. Les comptes de l'ASGS font partie d'une comptabilité séparée comme ceux du cercle scolaire, nous ne faisons que de les intégrer dans la comptabilité communale, nous ne pouvons donc pas expliquer en détail les différences.

Trafic et télécommunications : Excédent de charges 490'508.-- contre un budget de CHF 502'296.--

L'excédent de charges est également en diminution bien qu'un dépassement budgétaire de 33'000.-- soit constaté dans le compte entretien des places en raison de l'éboulement de la place de la Chapellenie et de l'aménagement extérieur de la Caserne. Les frais d'entretien de véhicules connaît également un dépassement suite à un accident

avec le Peugeot pour env. CHF 4'000.-- qui explique le dépassement du budget. Au niveau des remboursements et participations de tiers, la Commune a touché une subvention de CHF 5'500.-- à la suite de l'éboulement de la Chapellenie ainsi qu'une bonification du local de Pompiers de Promasens pour CHF 15'000.-- comprenant aussi une subvention pour l'éboulement de la chapellenie.

Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Une baisse globale des charges est constatée.

Un excédent de revenu pour l'eau clair de CHF 73'494,38 sur le chapitre 71 permet d'alimenter les fonds spéciaux et rembourser la réserve du patrimoine administratif à hauteur de CHF 14'000.--. **M. Muller** rappelle que ce compte a été créé avec MCH2 et a pour fonction de pouvoir rattraper de possibles comptes déficitaires au chapitre de l'eau.

Pour l'épuration, un bénéfice de CHF 1'826,27 sur le chapitre 72 permet d'alimenter les fonds spéciaux et rembourser la réserve du patrimoine administratif. Les taxes de bases pour l'épuration sont en légère baisse.

Pour les déchets, une diminution bénéfique de CHF 28'655,37 principalement liée à une diminution des frais d'élimination des déchets et d'entretien des déchetteries. En 2023, plus de déchets ont été déposés et cela a généré plus de frais d'élimination. Toutefois un bénéfice de CHF 7'924,62 sur ce chapitre 73 permet également d'alimenter les fonds spéciaux.

Economie publique

Excédent de charges par rapport au budget de CHF 10'000.-- en raison de l'entretien des haies, notamment celle bordant l'AES qui devait urgemment être entretenue. Ainsi qu'en raison de l'amortissement investissement "Projets pour la commission de Patrimoine".

Finances et Impôts - excédent de revenus de CHF 5'228'655.97 contre 5'247'369.44 au budget)

Les impôts sur le revenu des personnes physiques des années précédentes ont été isolés, pour un montant de CHF 21'246.10 contre un budget de CHF 250'000.--. **M. Muller** explique qu'il s'agit d'une erreur de budget car 2023 a été budgété sur la base des comptes 2022, alors qu'en 2022, il s'agissait d'un rattrapage sur les années 2020 et 2021.

L'impôt sur les prestations en capital représentent une bonne surprise avec 98'000.-- au lieu des 50'000.-- budgétés. Les impôts à la source sont également en augmentation. La Commune a également récupérés des créances d'impôts de CHF 16'500.-- reversé par le Canton. Pour les impôts sur les gains immobiliers et les plus-values sont en baissent avec CHF 33'700.-- contre CHF 65'000.-- au budget. L'impôt sur les chiens génère un revenu de 9'500.-- contre CHF 5'000.-- au budget car le nombre de chiens à facturer était clairement sous-estimé.

A la ligne "Intérêts passifs des engagements financiers", les CHF 54'255.99 représentent les intérêts des emprunts 2023 conclus pour les investissements 2023. les "intérêts pour liquidité" de CHF 11'882.-- représentent la rémunération retirée de ces mêmes emprunts, car lorsque les liquidités excèdent les besoins sur le moment. **M. Muller** ajoute que des placements à termes sont effectués sur de courtes durées avec les liquidités dont nous n'avons pas utilisé dans l'immédiat, ceci afin de tenter d'amortir un peu le taux de l'emprunt. Au niveau des "acquisition et administration de capital (emprunts)", il y a CHF 3'290.-- de frais de transaction des emprunts.

La présentation des comptes de résultats terminée, la parole est donnée à **M. Joseph Aeby, Syndic**.

M. J. Aeby, dans un premier temps salue l'assemblée et excuse les présences de Mme Piccand et M. Bossi qui sont à l'assemblée de l'Office du Tourisme qui se déroule à Blessens en ce moment. **MM. Savio et Fossati** sont également absents ce soir.

Au sujet des finances, l'administrateur a déjà bien détaillé et argumenté les chiffres présentés. Il peut difficilement compléter cette présentation. Toutefois, il est prêt à répondre aux questions s'il y en a.

M. Le Président donne la parole à l'assemblée, celle-ci n'a pas de question.

3.2 Présentation des comptes d'investissements

M. le Président cède une nouvelle fois la parole à **M. G. Muller**, Administrateur des finances pour les explications.

M. G. Muller présente les comptes rapidement.

Administration générale : CHF 387'481.80

Ordre et sécurité publics, défense : CHF 297'792.2

Trafic et télécommunications : CHF 757'450.42

Protection de l'environnement et aménagement du territoire : CHF 257'358.80

Economie publique : CHF 50'000.--

Finances et impôts : CHF 1'732'937.23 ce montant ne représente pas un investissement mais un report au bilan des investissements et subventions d'investissement

M. Arnaud Boschung demande pour le compte 1620.5040.00 Aménagement d'un abri de protection civile avec équipement, pourquoi le Conseil Général n'a pas été consulté pour l'augmentation de l'investissement de CHF 77'000.--. **M. J. Aeby** explique que les reports des investissements peuvent être faussés. lors de l'établissement des budget en octobre/novembre, le crédit court avec des factures déjà payées et d'autres qui vont arriver en octobre-novembre-décembre. A un moment nous devons estimer les coûts. La différence de CHF 77'000.-- vient de ce report. La totalité de ce que le législatif a voté pour l'abri PC représente CHF 1'695'000.-- contre CHF 1'689'000.-- de dépensés au 31.12.2023. Donc actuellement, nous sommes CHF 6'000.-- en-dessous du crédit voté par le Conseil général. Le budget global a été respecté en finalité.

M. A. Boschung demande s'il serait possible de fournir les détails des états des investissement pour avoir un meilleur visuel. En effet, **M. J. Aeby** relève que la commission financière est au courant en priorité de cela et il est vrai que améliorer cette transmissions avec le Conseil Général est possible.

M. le Président remercie les intervenants pour les explications et questions puis poursuit selon l'ordre du jour.

3.3 Rapport de l'organe externe de révision

La parole est encore donnée à **M. Muller** pour la lecture d'un extrait du rapport de l'organe externe de révision, l'entreprise AXALTA Révisionen AG. Ce dernier est annexé au présent procès-verbal.

"Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Commune de Rue, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de profits et pertes, le compte d'investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Selon notre appréciation, les comptes annuels avec un total du bilan de CHF 19'367'156.22 et un excédent de charges de CHF 103'131.61 sont conformes à la Loi sur les finances communales (RSF 140.6), à l'Ordonnance sur les finances communales (RSF 140.61) ainsi qu'aux directives de comptabilité du Service des communes" ...

"Dans le cadre de l'audit que nous avons mené conformément à l'art. 62 al. 2 let. d, LFCo et à la NA-CH 890, nous avons constaté qu'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil communal, n'était pas documenté sur tous les points essentiels. Selon notre appréciation, le système de contrôle interne n'est pas conforme à la loi, ce qui explique que nous ne puissions confirmer l'existence du système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels. Nous recommandons de proposer au Conseil général d'approuver les comptes annuels."

3.4 Rapport de la Commission financière et débats

M. le Président demande la lecture du rapport de la Commission Financière. **M. Cédric Bays** fait lecture du rapport et rappelle que la commission financière préavise uniquement sous l'angle financier. Le rapport est annexé au présent procès-verbal.

"Durant cet exercice, les entrées financières sont insuffisantes pour couvrir les charges du ménage courant (- 25'562 CHF) et la dette par habitant a augmenté d'environ 2'000 CHF par habitant.

Faute de planification financière et vu les investissements déjà approuvés, nous considérons, que si le budget 2025 de la nouvelle commune ou sa planification pluriannuelle ne présentent pas un excédent durable, il sera nécessaire de définir la priorité des investissements. A noter que le rapport de l'organe de révision informe qu'aucun système de contrôle interne n'est en place. Comme il s'agit d'une exigence réglementaire, la commission financière demande au Conseil communal de lancer les démarches pour qu'il soit implémenté avant le premier bouclage de la commune fusionnée. Une constatation dans le rapport détaillé de l'organe de révision mentionnant des droits de signature individuelle à des personnes sorties en 2001. La commission financière rejoint l'avis du Conseil communal. La baisse des impôts spéciaux et le renforcement de l'administration communale plombent l'exercice sous revue et provoque une détérioration des finances communales. La base de la réflexion à moyen terme en matière de finances communales est la planification financière, exigence légale selon l'art.5 de la LFCo.

Compte tenu de la fusion, le conseil communal nous a affirmé avoir renoncé à une planification pluriannuelle. La dernière à disposition date de 2022 et repose sur les chiffres des budgets 2021 et 2022. Elle n'a pas été mise à jour avec les chiffres effectifs 2021, 2022 et budget 2023, ni adaptée à la réalisation différée des amortissements. Compte tenu de cette décision, ni le Conseil communal, ni l'administration, ni la commission financière, ni le Conseil général n'ont été dans la possibilité d'anticiper. La réaction arrive en 2024, à un moment inopportun, à la veille de la fusion. Sur la bases comptes 2023, comme informé préalablement, les entrées fiscales peinent à couvrir le ménage courant. Dans cette situation, des mesures s'imposent ;

Réduction des charges ou augmentation des impôts ou report des investissements.

Afin d'avoir une vision claire de l'avenir, la mise à jour de la planification pluriannuelle avec les données de la commune fusionnée est nécessaire. La Commission financière la réclame sans délai. Aussi et dans cette même idée, nous recommandons l'établissement de comptes consolidés au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024 avec les communes fusionnées.

Nous recommandons au Conseil général d'approuver les comptes de résultats et d'investissements de l'exercice 2023.

M. le Président remercie la commission financière pour ce rapport et ouvre les débats.

M. J. Aeby apporte quelques commentaires en ce qui concerne de manière générale la présentation des comptes. Les questions de la commission financière sont pertinentes et dans l'ensemble des dicastères, les chiffres étaient plutôt dans le tir.

Il faut également noter l'augmentation sensible dans certains domaines, comme la participation de la Commune à l'ACER, l'AES ou aux pompiers par exemple, il y a déjà 200'000.-- d'augmentation que nous subissons par rapport à 2022. La masse fiscale n'évolue pas dans le sens des investissements. Aujourd'hui, nous devons assumer notre politique d'investissement. Tous les éléments cumulés arrivent lors du même exercice financier et nous y trouvons immédiatement son impact. C'est-à-dire un appel clair à la prise de conscience avec la question qui est de savoir si nous pouvons continuer cette politique d'investissement. Malheureusement cela arrive au moment où nous allons intégrer une nouvelle commune. Même avec une planification financière détaillée, les documents pourraient tout bonnement être jetés car ils ne correspondraient pas aux chiffres de la nouvelle commune.

M. J. Aeby rappelle que cela fait bientôt plus de 2ans que les discussions sont en cours avec les communes voisines pour la fusion, et il est vrai que certains éléments de la gestion communale n'ont pas été suivis de manière individuelle dans les 4 communes parce que depuis presque 2ans, chacun sait que certaines choses ne seront pas faites si nous fusionnons. La Commission financière dans son rapport et lors des rencontres avec le Conseil communal a raison de dire que nous sommes dans une situation où nous devons anticiper. Très rapidement nous avons besoin d'indicateurs de type planification financière pour mesurer la santé de la nouvelle commune. Ces travaux et ces chiffres doivent être consolidés uniquement avec les trois autres communes, car cela modifie sensiblement

les montants en questions. Il est aussi l'heure de faire le bilan des besoins de chacun. **M. J. Aeby** rappelle que jusqu'au 31.12.2024 chaque commune décide librement de ces investissements et de son destin. Il ajoute que cependant un gentlemen agreement a été discuté qu'en cas de gros investissement, les autres communes soient informées/consultées. En début 2025, il faudra élaborer une planification avec les quatre communes réunies. Cela donnera une idée des capacités d'investissements de la nouvelle commune et sur les priorités que l'on doit affecter à nos investissements.

M. J. Aeby souhaite rappeler le message du Conseil communal lors de la décision de baisser l'impôt communal et cite une phrase dudit message. "L'idée de baisser les impôts reste un sujet hautement sensible car les exécutifs sont bien conscients de la difficulté de les remonter lorsque les indicateurs l'imposeront, Cette question a été abordée au sein du Conseil communal de Rue et nous sommes convaincus que le législatif saura prendre ses responsabilités au besoin." **M. J. Aeby** ajoute que la décision prise pour la prochaine étape (fusion) est tout à fait contraire à ce que nous déciderions si nous restions seuls. Nous parlerions d'une augmentation d'impôt cet automne si nous restions seuls. Raisonnablement, nous avons besoin d'une augmentation d'impôts. Le message est clair soit nous augmentons les produits soit nous réduisons les charges. Avec la fusion, il va s'agir d'une baisse d'impôts, tout comme une diminution de la contribution immobilière. Ces baisses n'ont jamais été préconisée par la Commune de Rue qui a toujours estimé que ses chiffres étaient les bons et pas ceux des voisins. Il a fallu faire des concessions pour la fusion et cela en fait partie pour tomber d'accord sur la convention de fusion.

M. A. Boschung remercie pour les explications mais le groupe Entente aimerait en savoir plus sur l'inexistence du contrôle interne, alors que c'est une exigence légale. **M. J. Aeby** répond que cela a été discuté avec la commission financière et le Conseil communal. Fin 2023, un groupe de travail a été formé pour attaquer ce point. Dans le cadre de la fusion, le Conseil s'est vite rendu compte que notre système de contrôle interne ne conviendrait pas forcément aux autres communes et à la nouvelle commune fusionnée. Le Conseil a pris la décision de repousser l'échéance d'une année. Durant l'intervalle, l'administrateur des finances de Rue a pris les choses en main et mis en place certaines mesures immédiates. **M. J. Aeby** ajoute qu'il ne faut pas croire que Rue refuse la mise en place de ce système de contrôle interne. Nous ne pouvons et ne devons pas tout imposer à nos voisins bien que Rue soit de loin la commune la plus importante en matière de poids et d'habitants dans cette fusion. Il est normal que les voisins veulent participer à l'élaboration et construction de cette nouvelle commune. Si ce soir, nous avions un demi million de bénéfice, comme cela était le cas avant la baisse d'impôts, il serait probable que nous ne parlions pas de ce genre de problème.

M. Pierre-Alain Deillon ajoute que le groupe Entente se fait du souci pour la planification financière car celle-ci va de paire avec l'impôt et le groupe aimerait que la planification financière soit entreprise au plus vite avec la nouvelle commune afin d'avoir des bases pour définir les coefficients d'impôts.

M. J. Aeby répond que le 9 janvier 2025 aura lieu la séance de constitution du nouveau conseil général, les élus du législatif seront donc tous présents. C'est à ce moment-là que le calendrier devra être établi pour qu'au printemps 2025 l'exécutif puisse présenter de manière claire nette et précise la planification financière. **M. J. Aeby** précise que nous ne connaissons pas celles de nos voisins. Une ébauche a été élaborée lors de l'étude de fusion, un peu comme une boîte à idées, chaque commune a transmis une liste. Bien évidemment en faisant ainsi, le montant des investissements arrive très vite à plusieurs dizaines de millions d'investissements et cela n'est pas très raisonnable d'autant plus qu'un projet commun en pèse 20 millions et c'est l'école.

M. le Président ajoute que le report d'investissements semble la meilleure solution pour limiter les dégâts et demande à l'exécutif de bien vouloir réfléchir à cela pour cette année sur les investissements déjà votés. La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** remercie **M. Gaëtan Muller** et **Mme Christine Fardel** ainsi que **M. Joseph Aeby**, pour la bonne tenue des comptes et aux membres de la commission financière pour l'établissement du rapport.

3.5 Approbation des comptes de résultats

M. le Président demande si les comptes de résultats appellent des remarques ou questions supplémentaires. Ceci n'étant pas le cas, **M. le Président** demande aux membres présents de voter à main levée l'approbation des comptes de résultats 2023 se clôturant avec *un déficit de CHF 103'131.61*

Votants : 24 Majorité : 13 Abstention (s) : 0 Oui : 24 Non : 0



Les comptes de résultats 2023 sont **approuvés à l'unanimité**.

3.6 Approbation des comptes d'investissements

M. le Président demande aux membres présents de voter à main levée l'approbation des comptes d'investissements 2023

Votants : 24 Majorité : 13 Abstention (s) : 0 Oui : 24 Non : 0



Les comptes d'investissements sont **approuvés à l'unanimité**.

4 Demande de crédit d'engagement de CHF 80'000.-- pour la première étape de l'assainissement de l'éclairage public - secteur Rue

4.1 Présentation de la demande

M. le Président cède la parole à **M. Patrick Périsset** qui remplace ce soir M. B. Savio, pour la présentation de la demande de crédit.

M. P. Périsset explique que cette demande fait suite à un courrier du Service de l'Energie qui a rendu attentif que les dispositions légales ont été modifiées au 1er juillet 2023, en application à l'art. 34a du règlement sur l'écologie. Tant l'Etat et les Communes doivent pratiquer l'extinction nocturne complète ou dynamique de l'éclairage public. Les seules exceptions possibles, comme aux abords des passages piétons, sont motivées par la sécurité des biens ou des personnes. A la suite des recommandations du service de l'énergie (SDE), le Conseil communal a mandaté un bureau d'ingénieur spécialisé pour programmer en 3 étapes l'assainissement de l'éclairage public sur toute la commune. La première étape concerne le secteur de Rue sauf pour le bourg historique qui sera assaini lors de la Traversée de Rue. La seconde concerne le secteur de Promasens qui est déjà en partie équipé d'un éclairage LED. Et pour terminer, en troisième étape le secteur de Gillarens sera assaini et un petit peu Blessens. Le but est de réduire la pollution lumineuse et la consommation électrique. Certains points seront supprimés et certains mâts seront rabaissés. Seuls les points nécessaires seront conservés et modifiés en LED. Le secteur Rue s'est imposé en priorité car il s'agit du plus grand potentiel d'économie car il n'y a que des anciens éclairages. Promasens est déjà équipé de LED le long de la route cantonale et Gillarens possède moins de points lumineux.

4.2 Rapport de la Commission financière, débat et vote

M. le Président remercie **P. Périsset** pour les explications et cède la parole à la Commission Financière pour la lecture de son rapport. **M. C. Bays** fait lecture du rapport et indique que "Vu la situation financière et le manque de visibilité, nous préavisons négativement cet investissement, uniquement sous l'angle financier.

M. le Président remercie la commission financière et ouvre les débats.

M. Olivier Pittet au nom de la commission de l'énergie et durabilité préavise favorablement cet investissement. La commission avait été contactée par M. B. Savio pour rencontrer de l'entreprise en charge de fournir les nouveaux éclairages. Il a été constaté que le type d'éclairage permettait des économies de consommation électrique et peut également d'être commandé à distance. Il est possible par exemple, d'éteindre complètement l'éclairage pour une nuit lors d'un évènement particulier. L'éclairage est réglable en temps réel et très modulable au fil des heures dans la nuit. Pour rappel, Groupe E a augmenté ses tarifs au 1er janvier 2024 de 30%. Nous pouvons bien

entendu repousser le projet en attendant de meilleures finances communales, mais plus nous attendons, plus les frais augmentent. Au niveau des normes, certaines sont à respecter pour les passages piétons par exemple, cela permet de voir où il y a des modifications à apporter ou non.

M. le Président rappelle que selon l'Etat de Fribourg, le délai pour se mettre aux normes est au 31.12.2024, il peut être possible de reporter un peu l'investissement.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** demande au législatif de voter.

Votants : 24 Majorité : 12 Abstention (s) : 3 Oui : 19 Non : 2



Le crédit d'engagement de CHF 80'000.-- pour la première étape de l'assainissement de l'éclairage public - Secteur Rue est **approuvée à la majorité des voix.**

5 Demande de crédit d'engagement de CHF 30'000.-- pour la réfection du sentier de la grotte et de l'AES à Promasens

5.1 Présentation de la demande

M. le Président cède la parole à **M. J. Aeby**, s'occupant de ce dossier durant l'absence de M. Pierre Louis Fossati pour la présentation de la demande de crédit.

M. J. Aeby explique que lors de la rénovation des locaux pour l'AES à Promasens, il a été décidé que le seul chemin reliant le bus à l'accueil serait le sentier de la grotte pour éviter la route de Riombochet et éviter le parcage devant la porte du bâtiment de l'AES en interdisant l'accès en voiture. L'AES représente 3 parcelles qui appartiennent à la Commune dont une qui accueille la grotte et dont la partie visible appartient à la Paroisse. L'automne dernier des accords ont été trouvés avec la Paroisse de Promasens pour l'entretien de la Grotte puisque nous sommes utilisateurs en raison du passage des enfants. Des travaux de rénovation ont été entrepris et qui sont pris sur le budget de résultat de la Communes. Il y a maintenant le sentier qui a souffert et qui souffre toujours qui doit être refait. Jusqu'à CHF 25'000.-- les coûts auraient pu être introduits dans le budget de résultat, comme nous ne sommes pas certains que cela suffise, le Conseil a préféré établir une demande de crédit.

La place de la grotte a été stabilisée. Nous avons cependant constaté que le chemin d'accès doit aussi faire l'objet d'une rénovation complète. Le projet consiste à déposer et reposer, après stabilisation, les plaques qui constituent le revêtement du sentier. Réaliser une fouille afin d'y insérer une canalisation d'évacuation de la fontaine de la grotte et une gaine pour l'électricité.

5.2 Rapport de la Commission financière, débat et vote

M. le Président remercie **M. J. Aeby** pour les explication et cède la parole à **M. C. Bays** pour la lecture du rapport de la Commission Financière.

"Vu la situation financière et le manque de visibilité, nous préavisons négativement cet investissement, uniquement sous l'angle financier."

M. le Président remercie la Commission financière et ouvre les débats.

M. François Menétréy pour la commission énergie et durabilité donne un préavis favorable pour l'exécution de cet aménagement malgré qu'aucune mesure ne soit prise pour la biodiversité. La Commission privilégie la sécurité.

Mme Elodie Vaucher pour le groupe Entente explique que ce qui allait être entrepris pour la sécurité n'est pas très clair. L'escalier n'est pas très praticable avec ces dalles branlantes et ces demi marches, est-ce qu'il va y avoir un changement d'escaliers et qu'elle est la pertinence de la fouille?

M. J. Aeby répond que le travail sera fait en profondeur. Des blocs en béton retiennent les plaques à ce jour. Tout cela sera cassé pour être refait pour corriger l'effet de pente en mettant 2 marches au lieu d'en avoir 1, voilà ce qui est prévu. Le haut du sentier en direction de la forêt est déjà fait ainsi. Il est constaté que ce sentier est tout à fait praticable s'il est rénové. Pour la canalisation, il a été remarqué que le tuyau sort de terre de parts et d'autres du sentier, qu'il y a une chambre dont on ne sait pas trop où elle va et de l'eau de source vagabonde et captée mais sort partout. Il est donc nécessaire de faire le jour sur ce point, du moment que tout sera cassé.

M. le Président demande si un accord est en cours avec les propriétaires car le sentier est à 95% sur du terrain privé. **M. J. Aeby** répond que des contacts seront pris avec les privés concernés. Toutefois le sentier n'étant pas sur un terrain de valeur et existant depuis des décennies cela ne devrait pas poser de problème. A ce jour, il n'est pas au courant des démarches entreprises mais pense que cela est en court.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** demande au législatif de voter.

Votants : 24 Majorité : 13 Abstention (s) : 1 Oui : 23 Non : 0



Le crédit d'engagement de CHF 30'000.-- pour la réfection du sentier de la grotte et de l'AES à Promasens est **approuvée à la majorité des voix**

6 Nomination d'un/e membre au sein de la Commission d'aménagement

6.1 Débat et élection

M. le Président explique qu'à la suite de la démission de Gaétan Mouron, il est nécessaire d'élire une nouvelle personne au sein de la commission d'aménagement, composée de 5 membres. Gaétan Mouron étant membre du groupe Horizon Jeunes, la priorité est donnée à ce groupe pour repourvoir la place vacante. Toutefois, si un autre groupe souhaite proposer quelqu'un, ceci est naturellement possible.

Se porte candidate : **Mme Delphine Camilleri**, Horizon Jeunes.

Etant la seule candidate, **M. le Président** passe au vote.

Votants : 24 Majorité : 13 Abstention (s) : 0 Oui : 24 Non : 0



Mme Delphine Camilleri est élue à la majorité des voix. Elle remercie tout le monde pour le vote et se réjouit d'œuvrer pour cette commission.

7 Modification des articles 4, 6 et 35 du règlement du Conseil Général de Rue

7.1 Présentation, débat et vote

Les points 7 et 8 sont liés. **M. Le Président** propose de présenter les 2 points en même temps et de voter séparément.

M. Arnaud Boschung entame la présentation, en rappelant qu'en 2022 une proposition avait été faite sur 3 points. Premièrement augmenter la taille de la commission Energie et de la renommer Energie et Durabilité. Le second point était de pouvoir soutenir le Conseil Communal pour l'élaboration de l'Agenda 2030 et le dernier point était de pouvoir pérenniser tout cela en mettant en place un genre de système de contrôle avec un préavis non impactant lors des investissements au même titre celui que la commission financière. Ce que propose la Commission ce soir est la suite logique du travail qu'ils ont fourni à la suite de l'accord du Conseil général de 2022. L'idée n'est pas de charger administrativement les démarches ou de demander de nouvelles études complémentaires, mais d'avoir un regard un peu critique sous 3 angles un peu différent. Depuis quelques temps la commission Energie et Durabilité donne déjà un préavis. Avec la fusion tout sera remis en question et tout ce qui sera déjà en place et qui est valable sera repris.

M. Mathieu Senn reprend l'historique de ce qui a été accepté depuis 2022. Comment créer l'équivalent de la commission financière mais pour des questions de durabilité, c'est en gardant cette dynamique un peu de miroir que le groupe à travailler. Des discussions ont été faites avec le Conseil communal qui a expliqué qu'il était nécessaire de faire un règlement communal, afin d'avoir des bases légales. La commission a alors pris contact avec le Service des Communes qui a aussi indiqué qu'il fallait modifier le règlement du Conseil général dès lors qu'un nouveau règlement communal entre en compte à ce niveau-là. Rien de plus que ce qui existe déjà sera mis en place, il s'agit juste de définir une base légale. Ce projet est à la fois pas grand chose et en même temps change beaucoup dans la philosophie de la Commune. Avoir un préavis de la durabilité signifie que ce sujet a tout autant de valeur que l'aspect financier. Cette commission ne fera aucune étude ou rapport officiel car elle n'en a pas les compétences.

M. Le Président précise qu'il est possible de voter oui à un sujet et non à l'autre. Si le vote est positif pour le point 7 du tractanda et non au 8 cela n'est pas un souci. Si c'est l'inverse, la commission devra revoir son règlement. Si le point 7 est refusé, le point 8 devient obsolète et ne sera pas voté.

La parole n'est pas demandée, **M. le Président** passe au vote.

Votants : 24 Majorité : 13 Abstention (s) : 0 Oui : 24 Non : 0

La modification des articles 4, 6 et 35 du règlement du Conseil Général de Rue **est acceptée à l'unanimité.**

8 Adoption du règlement relatif à l'émission de préavis de la Commission Durabilité et Energie

8.1 Présentation, débat et vote

M. le Président procède au vote et demande aux élu-e-s présent-e-s de se prononcer.

Votants : 24 Majorité : 13 Abstention (s) : 0 Oui : 24 Non : 0

Le règlement relatif à l'émission de préavis de la Commission Durabilité et Energie est **adopté à l'unanimité.**

9 Rapports annuels

9.1 Rapport de gestion du Conseil communal

M. J. Aeby fait lecture du rapport d'activité. Ce dernier n'est pas retranscrit dans le présent procès-verbal et est disponible en annexe. **M. Le Président** remercie pour ce rapport détaillé.

9.2 Commission de naturalisation

Mme Sophie Bosson présidente de la Commission fait lecture du rapport en précisant qu'il est difficile de passer après la lecture du rapport de gestion du Conseil communal.

Lors de son dernier rapport, la présidente avait annoncé que la commission en avait fini avec le chômage technique, que le travail était régulier et qu'elle se réjouissait de présenter le prochain rapport. C'est alors avec plaisir que **Mme S. Bosson** peut annoncer qu'en 2023, la commission s'est positionnée sur cinq demandes d'octroi du droit de cité communale. Sur les 5 demandes, les 5 candidats ont été reçus et 5 ont obtenus un préavis favorable de leur part. Tous ont montrés une excellente intégration et un lien fort à notre commune. Les candidats attendent actuellement la suite des procédures au niveau cantonal.

9.3 Commission d'aménagement

M. Sylvain Chevalley explique qu'une seule séance a été mise en place en lien avec la consultation du PDR au niveau de la Glâne. M. Repetti, urbaniste, a présenté et commenté afin que la Commission puisse rédiger la prise de position de la Commune.

9.4 Commission du développement, de la culture et du patrimoine

M. A. Boschung que la commission s'est réunie à deux reprises cette année. Un point de situation a été fait avec les sociétés locales qui ont notamment exprimé le besoin d'avoir un calendrier commun à tous afin de mieux planifier les événements qui ont lieu sur la commune. La mutualisation des ressources/infrastructures et de leur recensement a aussi été évoqué.

A l'occasion d'une seconde séance, les avancées du circuit secret ont été présentées. La problématique de l'accès piétons aux chutes de Chavannettes depuis le bourg de Rue a été évoqué et certaines demandes de la Société de développement ont été transmises au Conseil Communal. Il a finalement été décidé de reconduire l'expérience du jardin collaboratif à la place Basler qui a bien fonctionné.

Cette année a été marquée par un nombre très réduit de réunions. Il paraît évident que les gros dossiers en cours tels que notamment la fusion, l'école, le circuit secret et le tourisme laissent peu de marge de manœuvre à l'exécutif pour avancer encore sur d'autres projets.

La commission a vocation de faire le lien entre le Conseil Général et le Conseil Communal pour les thèmes qui la concerne. Elle peut aussi être un vivier d'idées et encore un appui opérationnel pour la réalisation de projet précis. Nous préconisons pour la fin de la législature que le Conseil Communal se détermine sur sa volonté de maintenir ou pas la Commission Culture, Patrimoine et Développement. Le cas échéant, il y aura lieu de l'impliquer plus régulièrement dans les projets la concernant.

9.5 Commission AES

Mme E. Vaucher informe que la commission AES s'est réunie 10x en 2023. Plusieurs rendez-vous avec le personnel ont eu lieu pour analyser leurs besoins et discuter notamment pour les salaires des employés et l'élaboration d'une grille salariale et la mensualisation des salaires. Le nombre d'enfants inscrits est en constante augmentation avec 72 enfants en 2023. De nouveaux engagements de personnel étaient nécessaires et actuellement 7 personnes travaillent à l'AES dont un stagiaire. La Commission a également collaboré pour la gestion des inscriptions des enfants et pour les accueils irréguliers de ces derniers. Une volonté d'optimiser de la gestion des repas a donné une nouvelle collaboration avec la Chenille Gourmande à Oron. La Commission a validé le budget de l'AES et a participé à la rédaction du projet pédagogique.

9.6 Commission Local du feu – Promasens

M. S. Chevalley explique que la commission s'est réunie à six reprises. Le but est de valoriser l'ancien local du feu de Promasens en créant un magasin du terroir/lieu de vie. Un appel au projet a été lancé à la population. Aujourd'hui une solution a été retenue et consiste à l'élaboration d'un magasin à élargir sous forme de self-service. Pas plus tard que ce soir, le projet a été présenté au Conseil communal afin de pouvoir aller plus loin sur la question des transformations du local.

9.7 Commission énergie et durabilité

M. O. Pittet annonce que la commission s'est réunie à 6 reprises pour traiter les sujets suivants: Chauffage à distance - la déchetterie de Promasens et la mise à la disposition de la population de branches déchiquetées - visite de l'entreprise Schröder pour l'éclairage public - places pic-nic prévues sur le territoire communal.

En 2024, la commission s'est déjà réunie à 3 reprises pour parler des sujets suivants : établir un document officialisant le préavis de la commission énergie et durabilité - étude d'un projet lié aux panneaux solaires - rencontre

d'une délégation au sujet de la mobilité douce, les points des voies cyclables, des vélos électriques et des voitures partagées tel que propose Mobility ont été abordés.

La Commission travaille sur le tracé de voies cyclables dans la commune et les accès vers les communes qui nous entourent. D'autres projets restent en suspens comme celui de Senior+, sur comment fonder un groupement de personnes expérimentées ou à la retraite de la commune et voir avec elles les dynamiques que nous pourrions mettre en place.

9.8 Commission interne Ecole

M. P.-A. Deillon informe qu'en 2023, la commission a eu de nombreux entretiens au sujet de l'école. Il est intéressant, dans le cadre de la commission d'avoir des visions externes. Le fait d'avoir des membres du législatif dans la commission permet d'avoir des idées et de les transmettre au comité de pilotage. Le projet Ecole est un gros investissement pour la Commune, la commission intègre des élus de chaque groupe et permet le suivi du projet communal au sein du Conseil général.

Avec la fusion, la commission école ne sera peut-être pas reconduite et leur souhait est que le Conseil général soit toujours intégré dans le projet Ecole pour les discussions.

9.9 Fondation Patrimoine de Rue

M. J. Aeby donne lecture du rapport à la place de Mme Chantal Bosson excusée.

La fondation Patrimoine Ville de Rue (FPVR) a été créée officiellement par acte notarié passé en l'étude de Me Eric Buchmann à Romont le 21.12.2022. Cette date explique le fait qu'aucune comptabilité n'a été établie pour l'exercice 2022. Elle est inscrite au registre du commerce avec le numéro d'authentification CHE-141.654.493. Dès sa constitution, elle a désigné la fiduciaire Hervest SA à Lausanne comme organe de contrôle. En fin d'année 2022, en tant que porteuse de projet "Circuit secret Rue", la fondation a reçu la confirmation d'un soutien de la Nouvelle Politique Régionale (NPR). Par soutien il faut entendre le versement d'une subvention de CHF 120'000.00 et une assistance à la réalisation du projet de la part de M. Jonathan Stark, coordinateur innoreg-fr. La préparation et la réalisation du Circuit secret (CsR) ont constitué les activités principales de l'année 2023, à raison de plus 90% du temps consacré par les membres. La fondation était représentée au sein du comité de pilotage par Mme Angélique Boschung qui était chargée de la coordination entre les différents acteurs. La comptabilité relative à la réalisation du Circuit Secret a été confiée à l'office du tourisme de la Glâne à des fins de simplification. Cette décision explique l'actif au bilan nommé "compte de construction OTR".

La conduite du projet Circuit Secret a été confiée à M. Fabien Crausaz qui a le mandat de rechercher les offres, suivre les entreprises et les travaux d'installation. Plusieurs membres du conseil ont visité les circuits secrets de Delémont, Porrentruy, Morat et Saint-Ursanne afin de retirer les enseignements nécessaires à la réussite du projet de Rue. Une attention toute particulière a été portée au choix des intervenants et des artistes concernés par le projet. Plusieurs discussions ont été conduites avec la famille Traber afin de pouvoir bénéficier des accès au château. La fondation remercie sincèrement les propriétaires qui ont accepté d'ouvrir leurs portes. Une salle sera aménagée dans les caves et le donjon sera affecté en quasi-totalité au Circuit secret. Pour ce qui est de l'exploitation, un mandat sera attribué à l'office du tourisme de Romont. La fondation en reste propriétaire mais confie la gestion à une équipe de professionnels. Toujours avec la famille Traber, des échanges ont été conduits sur l'avenir de la Maison Rose. Les propriétaires seraient favorables à une collaboration plus étroite avec la fondation pour lancer un projet ambitieux de rénovation de cette mythique demeure. Au mois de novembre, la fondation a réuni quelques personnes des milieux de la culture, des arts et du tourisme afin d'échanger sur la question essentielle de l'affectation potentielle de la Maison Rose. Afin de pouvoir bénéficier d'aides financières publiques, les activités à déployer doivent impérativement s'inscrire dans un catalogue sélectif. L'objet n'est pas une mise en valeur immobilière mais le développement d'activités complémentaires au patrimoine du Bourg. Comme le prévoit la loi, la fondation a demandé une exonération fiscale qu'elle a obtenue après différents échanges et présentation

d'éléments factuels. La notion de conduite d'activités non lucratives a été retenue. Pour ce qui est de l'exercice financier, nous relèverons les aspects suivants :

- Conformément au budget, les coûts du Circuit Secret sont respectés tant au niveau des charges que des produits.
- La subvention espérée de l'association Glâne Région sera décidée au printemps 2024.
- Aucun salaire n'a été versé aux membres de la fondation.
- Les coûts de fonctionnement sont extrêmement réduits.

Du côté du fonctionnement de la fondation, certains membres fondateurs ont décidé de ne pas reconduire leur mandat au sein du conseil. Le début de l'année 2024 sera consacré à la recherche de nouveaux membres. Il est assez probable que dans le futur, la fondation puisse compter sur quelques spécialistes du patrimoine et du tourisme. Pour ce qui des objectifs pour 2024, la fondation prévoit les étapes suivantes :

- Terminer et mettre en exploitation le Circuit secret Rue
- Organiser de concert avec la commune de Rue, une inauguration officielle
- Être présente à Art Forum pour promouvoir le Circuit secret en collaboration avec l'office du tourisme
- Poursuivre les discussions avec la famille Traber sur le devenir de la Maison Rose
- Soutenir le projet de bornes sonores élaboré avec la société de développement et la commune
- Intervenir comme porteuse de projets pour les chantiers publics et privés-publics pour lesquels elle serait mandatée par la commune.

Au terme de ce rapport, il convient de remercier toutes les personnes qui se sont engagées pour la fondation. Des reconnaissances particulières sont adressées aux autorités politiques locales pour leur confiance et leur soutien.

10 Election du/de la président/e

M. le Président informe que l'actuel vice-président, **M. Tanguy Chatton** ne souhaite pas se présenter à l'élection à la présidence. Il informe que le groupe Horizon Jeunes soumet la candidature de **M. Mathieu Senn** et demande si d'autres personnes se portent également candidat. Ceci étant/n'étant pas le cas, il invite les membres présents à procéder au vote.

Votants : 24 Majorité : 13 Abstention (s) : 0 Oui : 24 Non : 0



M. Mathieu Senn est élu à l'unanimité et chaleureusement applaudi. **M. le Président** le félicite et lui souhaite beaucoup de plaisir dans le cadre de sa fonction et ce dans un tournus un peu particulier puisqu'une nouvelle élection sera faite en janvier 2025 avec la reconstitution du Conseil général.

M. M. Senn remercie tout le monde pour la confiance accordée. Il ne pensait pas, il y a 3 ans lors de son élection au Conseil général à 18ans, qu'il en reprendrait la présidence. Il se réjouit de cette expérience bien qu'elle s'accompagne d'un peu de stress dû à un certain poids de responsabilité. Cette année sera particulière pour tout le monde avec la fusion qui prendra effet au 1er janvier 2025 et il se pourrait qu'il soit un président qui n'aura pas besoin de présider une séance, puisque à priori, il n'y aura pas de séance d'ici la fin de l'année. Toutefois, cela est un peu un défi car nous arrivons à la fondation d'une nouvelle commune et il y a aura du travail en amont pour bien préparer l'intégration des communes et les accueillir au sein du législatif. En tout les cas, il est à disposition de toutes et tous pour toutes les questions et de son côté il n'hésitera pas à solliciter les membres du Conseil général pour leur expérience et compétences.

M. le Président se permet de préciser que bien qu'il n'y aura plus de séance ordinaire du législatif, il se peut qu'il y ait une séance extraordinaire. Si ce n'est pas le cas, il y a tout de même du travail prévu pour le nouveau bureau.

11 Election du/de la vice-président/e

M. le Président informe que **Mme Magali Gianella** du Groupe Entente est candidate et demande si d'autres personnes se portent également candidat. Ceci étant/n'étant pas le cas, il invite les membres présents à procéder au vote.

Votants : 24 Majorité : 13 Abstention (s) : 0 Oui : 24 Non : 0



Mme Magali Gianella est élue à l'unanimité et applaudie. **M. le Président** la félicite pour son élection.

Mme M. Gianella ne pensait pas un jour être vice-présidente du Conseil général, ayant été présidente de la Commission scolaire à l'époque. Comme l'a dit le futur président, cela va être un défi de fusionner puisque cela l'a été durant 8ans quand elle présidait la commission intercommunale scolaire, d'essayer de fusionner les communes et d'avoir une même vision par rapport à l'accueil des enfants dans le cadre du Cercle scolaire ACER, car nous ne formons qu'un seul cercle bien que nous soyons 4 communes. Elle espère que le challenge futur sera intéressant pour tout le monde.

12 Constitution du groupe de travail dans le cadre du CoPil Fusion

M. le Président explique que dans le cadre de la fusion qui deviendra effective au 1er janvier 2025, le CoPil de fusion a rencontré une délégation du bureau du Conseil général, le 23 mai dernier.

Premièrement une séance d'information publique ayant pour thème "Siéger au Conseil général ou au Conseil communal de la nouvelle Commune de Rue" est organisée le 27.06.2024 à Promasens à 19h30 et doit être préparée de concert avec le CoPil de Fusion. Les populations de Auboranges, Chapelle et Ecublens ont été informées par envois tous ménages et la population de Rue, par le biais d'Illiwap. Le but de cette présentation est d'informer sur les rôles des élu-e-s et de présenter le fonctionnement du Conseil général et du Conseil communal. **M. le Préfet** sera présent et parlera de l'aspect plus juridique/légal. Les conseillers communaux des différentes communes assureront la partie concernant la partie du Conseil communal. Le groupe de travail qui sera constitué ce soir pour la fusion doit préparer la partie du Conseil général.

Ensuite, un groupe de travail est mis en place afin de travailler sur plusieurs points, soit l'intégration des nouveaux élus (17 personnes), entamer la mise à jour du nouveau règlement communal relatif au Conseil Général. Pour se faire, le bureau propose la mise en place d'un groupe de travail sous la responsabilité du président du Conseil général qui comprendra le bureau du Conseil général et un représentant par groupe. **M. le Président** propose à l'assemblée de valider à mains levées, la constitution du groupe de travail avec les personnes suivantes : Marine Clément, Magali Gianella, Mathieu Senn, Francis Braillard, Arnaud Boschung (Bureau du CG) et Maxime Punitharangitham (Horizon Jeunes), François Bosson (Entente) et Franco de Andrea (AViCa).

Votants : 24 Majorité : 13 Abstention (s) : 0 Oui : 24 Non : 0



La constitution du groupe est accepté à l'unanimité. **M. le Président** rappelle qu'il est important que tous les membres du Conseil général soient présents lors de la séance du 27.06.2024 pour échanger sur l'expérience et le vécu en tant qu'élu avec les personnes présentes.

13 Divers

M. le Président passe aux divers et avant de donner la parole aux autres, il informe que le bureau a reçu la démission, au 30.06.2024 de **Mme Myriam Mouron**. Les viennent-ensuites de la liste Entente sont contactés pour repourvoir le siège vacant. Si personne n'est intéressé à repourvoir le siège vacant, une élection aura lieu le 6 octobre 2024. Mme M. Mouron étant excusée ce soir, il n'est alors malheureusement pas possible de la remercier directement pour ses 18ans passés au sein du Conseil général, **M. le Président** s'en chargera rapidement.

M. le Président donne la parole aux membres du Conseil général et du Conseil communal.

M. S. Chevalley prend la parole à la suite d'une question d'un citoyen, concernant les ralentisseurs envisagés à Promasens, qu'en est-il? **M. J. Aeby** n'a pas l'entier des informations et avec le projet Valtraloc la pose de ralentisseurs est prévu. Les démarches sont en cours et la dépense est au budget dans le cadre de Valtraloc. Cela dure car cela concerne le SPC, le déplacement du panneau 50km/h, et la création d'une passerelle coté du pont. **M. J. Aeby** précise que tout cela est entre les mains de l'ingénieur. Aujourd'hui nous savons que cela se fera, mais nous ne savons pas encore quand.

M. le Président rappelle l'agenda :

7-8-9.06.2024 : Art Forum

15.06.2024 : inauguration de la VOG

20.06.2024 : inauguration du Circuit scolaire

27.06.2024 : Séance d'information pour la nouvelle commune

05.07.2024 : accueil des nouveaux citoyens par le Conseil communal sur la soirée d'été de la SD Rue

06.10.2024 : élection complémentaire au Conseil général (éventuellement)

09.01.2025 : première séance du législatif avec la séance de constitution

14 Clôture de séance

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** explique que ce soir une page se tourne. Il rappelle que la séance de ce soir est la dernière séance ordinaire du Conseil général à 30 (29) membres. Dans 7 mois, nous serons 47 membres avec l'intégration des représentants des Communes de Auboranges, Chapelle et Ecublens. 2025 s'annonce intense, nous devons nous reconstituer le 9 janvier 2025 puis approuver l'ensemble des règlements de la nouvelle commune ainsi que le budget. Cette période de transition sera cruciale pour assurer une continuité harmonieuse et efficace. Pour l'instant, **M. le Président** souhaite exprimer sa profonde gratitude envers le bureau et le vice-président pour leur soutien indéfectible lors de cette année de présidence. Les séances ont toujours été très conviviales et constructives grâce à l'engagement de chacun. Leur dévouement a permis de créer un environnement propice à des discussions fructueuses et des décisions éclairées. Il souhaite adresser tous ses vœux à Magali et Mathieu pour cette fin de législature un peu particulière. Leur travail qui sera souvent dans l'ombre sera capital pour le bon démarrage de la nouvelle commune. Il adresse un remerciement tout particulier à Karine pour son travail et son précieux soutien. Il remercie également l'ensemble de l'administration pour leur rigueur et professionnalisme qui sont essentiels au bon fonctionnement de notre institution. Enfin il remercie le Conseil communal pour sa collaboration et son esprit d'équipe.

Ce Conseil général constitué lors de la fusion 2001 va prendre un nouvel envol avec celle de 2025. Cette nouvelle étape est une opportunité pour renouveler les engagements envers les citoyens et pour continuer à œuvrer pour le bien commun. Pour terminer, **M. le Président** donne rendez-vous le 9 janvier 2025 pour relever ensemble le défi qui nous attend.

M. J. Aeby explique avec émotion qu'en effet, c'est encore une page qui se tourne et ce cap est très important qui se prépare. Nous mesurons mal certaines conséquences, dont une qui est le projet d'Ecole qui aujourd'hui implique 15 personnes, au 1er janvier 2025 il n'y aura plus qu'un élu qui sera en charge du dicastère de l'enseignement et qui devra se poser la question avec qui va-t-il continuer de travailler sur le projet de la construction de l'Ecole. C'est une réalité politique indiscutable qui se présente à nous. Il n'y aura plus d'ACER, mais une seule commune avec un conseiller en charge de l'enseignement. Et tout autour, il faut recréer des groupes, retrouver des forces de travail, des gens motivés, et pour l'instant cela est complètement sous-estimé car nous n'y pensons pas trop, mais cela est une réalité. Le CoPil de fusion s'occupe de mettre en place l'administration car elle doit fonctionner au 1er janvier 2025. Il y a un énorme travail pour l'exécutif. Les élus du législatif auront également du travail, car ils seront sollicités plus que jamais, car il faudra des membres de commissions. C'est un grand défi qui s'annonce et si chacun pensait avoir actuellement un agenda chargé, 2025 s'annonce d'ores et déjà plus chargé.

Le Grand Conseil a accepté officiellement le décret de fusion la semaine dernière ainsi que le crédit d'environ CHF 580'000.-- y relatif, qui sera versé en 2026 pour des raisons de disponibilité.

M. J. Aeby ajoute que le 1er août sera organisé par l'US Rue mais à la condition que cela se déroule dans leurs infrastructures à Promasens, raison pour laquelle, cette année la fête nationale se déroulera à Promasens au lieu de Blessens. *ndrl M. Loris Bossi rejoint la séance à 22h07.*

M. J. Aeby souhaite encore remercier toutes et tous pour leur engagement durant cette année, les débats étaient nourris et objectifs bien que tout le monde n'a pas toujours été d'accord. Chacun a rempli son rôle et la qualité des débats a été préservée. Il est important de pouvoir garder les échanges entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. Il tient à remercier ses collègues du Conseil communal, le personnel, les élus du législatif. Il rappelle qu'un apéritif est organisé pour clore cette séance et que toutes les personnes présentes sont invités à prendre un carton avec deux bouteilles du vins sélectionnés par la Commune.

M. le Président lève la séance à **22h10** et invite les personnes présentes à participer à l'apéritif dinatoire servi par l'Hôtel de Ville, avec le vin de la Commune, le public y est cordialement invité également. Au nom du Bureau, il souhaite à toutes et tous une excellente soirée et un bon retour dans leurs foyers.

 ANNEXE1_Rapport commission financière.pdf

 03.3_Rapport organe de révision MCH2 2023 - Commune de Rue.pdf

 09.1_Rapport d'activités 2023 CC.pdf



Franco De Andrea

Conseiller général -Président



Karine Charrière

Préposée CDH - Secrétaire du Conseil
général



Commission financière, Commune de Rue

Rapport de la Commission financière pour la séance du Conseil général du 28 mai 2024

En date du 6 mai 2024, la Commission financière a rencontré M. Gaëtan Muller et M. Joseph Aeby et le 21 mai 2024, le Conseil communal pour traiter les comptes 2023.

La Commission financière s'est ensuite réunie le 13 et 22 mai 2023 afin d'analyser les documents et préparer l'établissement du présent rapport.

En préambule, nous tenons à remercier, M. Gaëtan Muller, boursier communal, M. Joseph Aeby, syndic et responsable des finances ainsi que toutes les personnes qui ont contribué à l'établissement et au bouclage des comptes 2023.

Pour rappel :

Les attributions de la Commission financière consistent à donner au Conseil général un préavis uniquement sous l'angle de l'engagement financier (art. 97 al.2 de la Loi sur les communes LCo).

Points à l'ordre du jour :

3. Comptes 2023

Les comptes 2023 présentent un excédent de charge de 103'132 CHF en comptabilisant une dissolution de réserve (réserve du patrimoine administratif) de 315'150 CHF. Les impôts spéciaux sont en forte diminution de 605'599 CHF.

Durant cet exercice, les entrées financières sont insuffisantes pour couvrir les charges du ménage courant (- 25'562 CHF) et la dette par habitant a augmenté d'environ 2'000 CHF par habitant.

Faute de planification financière et vu les investissements déjà approuvés, nous considérons, que si le budget 2025 de la nouvelle commune ou sa planification pluriannuelle ne présentent pas un excédent durable, il sera nécessaire de définir la priorité des investissements.

A noter que le rapport de l'organe de révision informe qu'aucun système de contrôle interne n'est en place. Comme il s'agit d'une exigence réglementaire, la commission financière demande au Conseil communal de lancer les démarches pour qu'il soit implémenter avant le premier bouclage de la commune fusionnée.

Une constatation dans le rapport détaillé de l'organe de révision mentionnant des droits de signature individuelle à des personnes sorties en 2001.

La commission financière rejoint l'avis du Conseil communal. La baisse des impôts spéciaux et le renforcement de l'administration communale plombent l'exercice sous revue et provoque une détérioration des finances communales. La base de la réflexion à moyen terme en matière de finances communales est la planification financière, exigence légale selon l'art.5 de la LFCo

Compte tenu de la fusion, le conseil communal nous a affirmé avoir renoncé à une planification pluriannuelle. La dernière à disposition date de 2022 et repose sur les chiffres des budgets 2021 et 2022. Elle n'a pas été mise à jour avec les chiffres effectifs 2021, 2022 et budget 2023, ni adaptée à la réalisation différée des amortissements. Compte tenu de cette décision, ni le Conseil communal, ni l'administration, ni la commission financière, ni le Conseil général n'ont été dans la possibilité d'anticiper. La réaction arrive en 2024, à un moment inopportun, à la veille de la fusion.

Sur la bases comptes 2023, comme informé préalablement, les entrées fiscales peinent à couvrir le ménage courant. Dans cette situation, des mesures s'imposent ;

Réduction des charges ou
Augmentation des impôts ou
Report des investissements.

Afin d'avoir une vision claire de l'avenir, la mise à jour de la planification pluriannuelle avec les données de la commune fusionnée est nécessaire. La Commission financière la réclame sans délai. Aussi et dans cette même idée, nous recommandons l'établissement de comptes consolidés au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024 avec les communes fusionnées.

Nous recommandons au Conseil général d'approuver les comptes de résultats et d'investissements de l'exercice 2023.

4. Demande de crédit d'engagement de CHF 80'000.-- pour la première étape de l'assainissement de l'éclairage public - secteur Rue

Vu la situation financière et le manque de visibilité, nous préavisons négativement cet investissement, uniquement sous l'angle financier.

5. Demande de crédit d'engagement de CHF 30'000.-- pour la réfection du sentier de la grotte et de l'AES à Promasens

Vu la situation financière et le manque de visibilité, nous préavisons négativement cet investissement, uniquement sous l'angle financier.

Rue, le 22 mai 2024

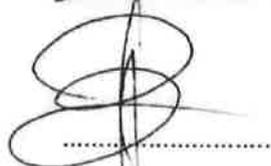
Franco De Andrea
Président



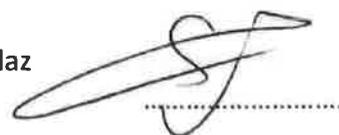
Cédric Bays
Secrétaire



François Bosson
Membre



Samuel Prélaz
Membre



Maxime Punitharangitham
Membre



Rapport de l'organe de révision

au Conseil communal et à la commission financière de la

Commune de Rue
1673 Rue

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **Commune de Rue**, comprenant le bilan au **31 décembre 2023**, le compte de profits et pertes, le compte d'investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels avec **un total du bilan de CHF 19'367'156.22** et **un excédent de charges de CHF 103'131.61** sont conformes à la Loi sur les finances communales (RSF 140.6), à l'Ordonnance sur les finances communales (RSF 140.61) ainsi qu'aux directives de comptabilité du Service des communes.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément à la Loi sur les finances communales (RSF 140.6), à l'Ordonnance sur les finances communales (RSF 140.61) ainsi qu'à la directive 10/2020 et à la recommandation d'audit 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la commune, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil communal. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil communal relatives aux comptes annuels

Le Conseil communal est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons au Conseil communal et à la commission financière, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de l'audit que nous avons mené conformément à l'art. 62 al. 2 let. d, LFCo et à la NA-CH 890, nous avons constaté qu'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil communal, n'était pas documenté sur tous les points essentiels.

Selon notre appréciation, le système de contrôle interne n'est pas conforme à la loi, ce qui explique que nous ne puissions confirmer l'existence du système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels.

Nous recommandons de proposer au Conseil général d'approuver les comptes annuels.

Düdingen/Guin, le 3 mai 2024

axalta Revisionen AG



ppa. Gregory Jeckelmann
Expert-réviseur agréé
Expert comptable diplômé
Réviseur responsable



Michael Buchs
Expert-réviseur agréé
Expert comptable diplômé



Rapport d'activités 2023

Nombre de séances ordinaires : 23

Nombre de séances techniques : 22

Total : 45

Thématiques récurrentes des séances :

- Réfection des routes, campagne 2022
- Réfection des routes, campagne 2023
- Réfection des routes, campagne 2024
- Réfection des ponts
- Valtraloc Rue
- Valtraloc Promasens
- Champ-de-Foire et parking
- Assainissement de l'éclairage public
- Construction des abris PCi
- Construction d'une terrasse HVR
- Chauffage à distance
- Rénovation du Trieur
- Benches compactantes
- Sentiers des Ecoliers
- Bouclage Blessens-Rue
- Infrastructures de Riombochet
- Infrastructures de Bel'Air

Thématiques politiques d'importance :

- Fusion de communes ACER
- Requalification du bourg de Rue
- Nouveau bâtiment scolaire
- Plan directeur régional de la Glâne
- Tourisme : Circuit secret, office du tourisme de Moudon et région

Administration générale

- personnel : .. modifié les conditions d'emploi pour tenir compte du travail de nuit et des services de piquet ; accepté le versement d'une indemnité mensuelle de CHF 10.00 au personnel communal qui utilise le téléphone portable privé ;
- engagé une collaboratrice supplémentaire à l'administration communale ;
- décidé de collaborer avec M. Loris Pasin de Chapelle pour les besoins informatiques de la commune ;

- acquis et mis en place un logiciel de gestion du temps de travail des employés communaux ;
- analysé le budget détaillé alloué au journal *Le Pavé* et décidé de poursuivre l'expérience au vu de son succès auprès des lecteurs ;
- adopté l'augmentation de la cotisation auprès de l'association des communes fribourgeoises (CHF 4.00 par habitant) ;
- adopté les nouveaux tarifs des émoluments du contrôle des habitants ;
- attribué pour la dernière fois une prime annuelle au personnel communal. Le montant moyen de ces primes des trois dernières années sera intégré au salaire dès le 1^{er} janvier 2023 ;
- pris acte du préavis défavorable du comité de la salle de Promasens pour la pose de panneaux solaires sur le toit du complexe ;
- décidé du changement de l'éclairage des extérieurs du complexe de Promasens ;
- pris acte de la visite du Préfet dans le contexte de l'inspection des communes du district et préparé un programme circonstancié ;
- lancé la facturation de l'impôt sur les chiens conjointement à une mise à jour de la base de données AMICUS ;
- décidé, sur proposition de la commission, d'annualiser le salaire du personnel de l'AES pour le lisser sur 12 versements ;
- validé les cahiers des charges et la répartition des tâches pour le service des finances ;
- préparé la mise en place d'un guichet virtuel pour le contrôle des habitants dans le cadre du concept de digitalisation des prestations publiques ;
- décidé de ne plus délivrer de certificat de bonnes mœurs en cohérence avec la loi et la bonne pratique ;

Politique générale

- pris connaissance et discuté de la première version de la convention de fusion (armoiries, impôts, organes politiques) ;
- adopté cinq demandes de naturalisation transmises à la commission communale pour décision ;
- pris connaissance du rapport annuel de la Police cantonale pour les interventions sur le territoire communal. Ce bilan est très positif car le taux de criminalité et le nombre d'infractions est très bas en comparaison cantonale ;

- validé le projet de règlement communal pour le stationnement qui sera soumis en première lecture au conseil général ;
- validé le principe d'un nouvel agrandissement de l'AES pour répondre à une nouvelle augmentation des inscriptions ;
- décidé de l'organisation d'un événement ciblé pour les 30 ans de la fusion Blessens-Rue ;

Tourisme, Sports, Culture, Loisirs

- Adopté le principe du soutenir financièrement la fondation de la piscine de Moudon au travers d'une subvention annuelle de CHF 3.00 par habitant et décidé de soutenir la vente des abonnements de saison à la population locale ;
- rencontré une délégation des clubs de pétanque de Promasens et Rue pour prendre connaissance d'un projet de construction d'un boulodrome entre la caserne et le terrain de football de Rue. Préavisé favorablement le principe d'un soutien communal à la réalisation de ce projet ;
- échangé avec la société de développement différents sujets en vue d'améliorer la collaboration et faciliter les activités conduites sur le territoire communal ;
- répondu défavorablement à une demande des organisateurs du Tour de Romandie pour l'organisation d'un départ d'étape à Rue ;
- organisé un vernissage pour la sculpture commandée à Jacques Basler et décidé de rebaptiser la place de l'Eglise en place « Jacques Basler » en reconnaissance de la contribution de l'artiste à la notoriété de Rue ;
- participé à l'inauguration des ciberles sur invitation de la société de tir militaire de Rue ;
- accepté de soutenir financièrement le 30^{ème} anniversaire de la société de jeunesse de Chapelle-Gillarens ;
- pris connaissance des offres relatives à la mise aux normes de l'éclairage du terrain de football de Rue (LED) et décidé de repousser les investissements nécessaires (env. CHF 90'000) ;
- finaliser les discussions avec les riverains concernés pour réglementer l'accès aux Chutes de Chavannettes et adopté le principe d'une interdiction de circulation saisonnière ;
- décidé de soutenir dans les conditions habituelles le festival du livre jeunesse 2023 et Art Forum en 2024 ;

- posé une prise électrique en façade du Trieur pour la recharge des vélos à la demande de l'office du tourisme ;
- accepté la pose de panneaux d'information pour le réseau régional et national de VTT ;
- adhéré officiellement à l'office du tourisme de Moudon et région qui est en création et qui regroupera 22 communes vaudoises et fribourgeoises ;
- réservé pour 2024 l'installation du Pumptrack cantonal pour un test auprès des jeunes ;
- accepté le versement d'un sponsoring pour l'Unihockey Glâne qui organise un tournoi d'importance ;
- accepté le soutien habituel pour le festival Rock'in Glâne ;

Enseignement

- pris part aux différents groupes de travail mis en place pour l'étude du nouveau bâtiment scolaire ;
- mis sur pied un appel d'offres et une nouvelle adjudication des transports scolaires au sein du cercle ACER. Si les compétences reposent sur le comité, le conseil a préavisé favorablement l'ensemble de ces mesures ;
- accepté de dissoudre le fond de réserve « Camps verts » dont le montant d'environ CHF 8'000.00 alimentera les activités hors école ;
- mis sur pied une rencontre avec les trois autres communes du cercle scolaire afin de tirer un bilan du fonctionnement du cercle ACER ;
- pris acte de la répartition des classes du cercle scolaire qui impose la fermeture d'une classe à Promasens en raison d'un effectif en baisse pour les 7-8H ;
- participé à une campagne nationale de mesure du radon dans les bâtiments scolaires ;
- soutenu la démarche d'une rencontre avec la paroisse de Promasens pour l'acquisition possible du terrain de la nouvelle école ;
- enregistré une inquiétante dégradation du comportement des élèves dans les bus scolaires ;
- préavisé favorablement l'attribution des transports scolaires à la société TPF ;

Petite enfance

- rencontré une délégation de personnes qui proposent l'ouverture d'une garderie locale et

- décidé de repousser la décision après la fusion des communes ;
- participé à des discussions autour de la reconduction de l'ouverture de l'AES durant les vacances d'été et adopté le principe de base ;
- reçu à l'AES la visite du service cantonal de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) en raison de l'agrandissement des locaux et pris acte des conclusions très favorables ;
- acté, sur proposition de la commission, le changement de fournisseur pour les repas de l'AES à la suite des problèmes rencontrés avec l'adjudicataire actuel ;
- décidé de subventionner les inscriptions des enfants de la commune aux activités mises en place par Epicentre durant l'été ;
- enregistré l'inscription de 79 enfants à l'AES pour la rentrée scolaire 2023-2024 ;
- validé le principe d'engager un·e apprenti·e au sein de l'AES si l'opportunité se présente ;

Affaires sociales – Santé

- Soutenu la création d'un groupe de travail Séniors+ pour le sud du district et recherché des personnes intéressées par l'enquête des besoins ;
- décidé de la mise à disposition gratuite de la buvette de Rue pour les rencontres des séniors de la région ;
- pris acte du départ de deux collaboratrices du service social régional et entrepris les démarches visant leur remplacement ;

Services environnementaux

- lancé des investigations sur la potentielle reprise des infrastructures de base du quartier de Bel'Air à Promasens afin de redéfinir la notion de propriété et d'entretien de ces réalisations ;
- confirmé l'organisation du traditionnel « coup de balai » qui fût malheureusement annulé en raison de la météo ;
- pris connaissance du rapport de visite du réseau d'eau potable conduit par le SAAV et entrepris les mesures correctives demandées ;
- décidé du nettoyage des jardins de l'Hôtel de Ville en vue de leur utilisation par le tenancier ;
- lancé la campagne de contrôle des séparatifs EU/EC et le programme de curage des canalisations ;
- rencontré la société CP Recycling afin d'optimiser encore la gestion des déchets ;

- déclenché un processus de haute protection de la source communale de Rue qui se trouve sur le territoire d'Ursy ;
- intervenu auprès de l'association VOG pour d'importants débordements des canalisations EU à Promasens et décidé d'entreprendre des investigations sur les causes possibles ;

Aménagement du territoire

- participé aux séances du Copil Plan directeur de la Glâne et pris régulièrement position sur la défense des intérêts des communes de l'ACER ;
- défendu l'inscription de la gare d'Ecublens comme porte d'entrée sur la ligne de la Broye et en tant qu'infrastructure stratégique pour la mobilité de la Glâne-Sud ;
- conduit avec le groupe de travail et les spécialistes mandatés des investigations pour l'élaboration du programme de requalification du bourg de Rue ;

Valtraloc

- adopté le principe futur de limitation de la vitesse à 20 Km/h dans le bourg de Rue donnant ainsi la priorité aux personnes sur les véhicules et suivant ainsi la proposition du service cantonal des ponts et chaussées ;
- participé aux nombreuses séances de coordination du projet ;

Divers

- décidé de la pose d'une cuisinette dans le local de pause des abris PCi ;
- renégocier sensiblement à la hausse les tarifs appliqués à la commune d'Ecublens pour les prestations de la voirie ;
- validé le principe de pose de panneaux solaires sur le toit de la caserne en collaboration avec les pompiers et la société Optimasolar ;
- lancé des travaux de rénovation exigés par le service vétérinaire cantonal lors d'une visite des cuisines de l'Hôtel-de-Ville (budget ordinaire) ;
- mis en location des surfaces disponibles dans les abris PCi (stés locales et privés) ;
- décidé du lancement d'une étude générale sur le réseau d'éclairage public communal et sa mise aux normes ;
- soutenu la création d'un jardin participatif sur la place Jacques Basler. Ce projet émane de la commission développement ;

- décidé de mettre sur pied une séance spéciale d'information pour le projet de rénovation du Trieur ;
- validé la reconduction du projet Pike-e-bike en collaboration avec la commune de Chapelle et Ecublens ;
- accompagné la démarche de réaffectation de l'ancien local du feu de Promasens ;
- validé le principe et le soutien à l'organisation du Noël des Aînés par le chœur Horizon ;
- enregistré la dissolution programmée pour 2024 du syndicat d'améliorations foncières ;
- pris connaissance du projet de réaffectation des bâtiments scolaires communaux après ouverture de la nouvelle école ;
- enregistré une demande de limitation de vitesse sur la route Promasens-Auboranges et transmis le sujet au SPCH pour des variantes réalisables ;
- élaboré et accepté une convention avec la paroisse de Promasens pour l'entretien de la grotte et ses alentours ;
- installé les 9 nouveaux *robidos* répartis sur l'ensemble du territoire communal ;
- décidé du changement de bureau d'ingénieur pour les futures campagnes de réfection des routes communales ;
- décidé avec la commune de Chapelle de l'installation d'une optimisation du chauffage du bâtiment scolaire ;
- refusé d'entrer en matière sur une demande d'installation d'une antenne 5G sur la commune qui en compte déjà trop ;
- déclenché une cellule de crise en raison de l'éboulement des murs de la place de la Chapellenie.